



Que faire en cas de violances d'un professeur en école privé

Par **alexlag51**, le **06/12/2010** à **12:19**

Bonjour,
je viens vers vous car je me retrouve dans une impasse.

mon fils de 7 ans rencontre les problèmes suivant avec sa maitresse de CE1 dans une école catholique privée :

- il l'a bousculé involontairement et pour lui montré que ce n'était pas bien celle-ci l'a bousculé a son tour mais avec plus de force, mon fils c'est cogné dans une chaise qui a blessé une autre élève. la maitresse c'est occupé de la petite fille mais au moment ou mon fils c'est plein de douleur celle ci lui a rétorqué : " maintenant tu sais ce que sa fait d'être bousculé " mon fils est rentré le soir avec un bleu sur la anche que j'ai fais constater par un médecin,
- récemment sa maitresse lui a demandé d'écrire un courrier d'excuse envers sa maitresse et toute sa classe pour son comportement , qui je l'admet volontier n'est pas des plus angélique , et la lui à fait lire devant sa classe entière et chaque enfants devaient accepter ces excuses oralement. je trouve cela humiliant pour un enfant de cet âge sachant qu'il n'est question que de bavardage ou comportement a jouer au lieu de travailler.
- ce troisième point concerne plus la façon dont elle implique l'enfant dans des problèmes d'adultes . par exemple elle demande a mon fils pourquoi je veux la voir en reunion , elle puni une camarade de sa classe parceque sa maman n'as pas donné a temps l'argent des photos.elle s'en prend systématiquement au enfants quand elle rencontre un probleme avec les parents car , je la site : " elle estime que le lien entre les parents et le professeur c'est l'élève et qu'il a sa part de responsabilité"

j'ai u un rendez-vous avec le directeur qui m'a dit qu'il n'y voyait aucun fait important et qu'il etait d'accord avec son enseignante, j'ai écrit a l'inspecteur académique qui m'as indiqué qu'il la connaissait depuis dix ans et que c'était une très bonne enseignante et qu'il m'encourage a revoir le directeur.

au final aujourd'hui une institutrice blesse un élève et tout le monde trouve cela normale , elle fait des actes d'ordre morale qui peuvent choquer les enfants et c'est encore normale. je voudrais donc savoir si il existe une autorité qui serait rester neutre et porterai sa décision sur le présent et non sur le bon comportement du passé.

que puis-je faire s'il vous plait ?

Par **mimi493**, le **06/12/2010 à 14:20**

C'est une école privée : faites jouer la concurrence et retirez votre enfant de l'école si vous n'êtes pas contente du service.

Si vous voulez aller plus loin, voyez un avocat pour faire les choses comme il faut.